



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
**Direction du développement
et de la coopération DDC**

SYNTHÈSE DES **LIGNES DIRECTRICES** DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE REDEVABILITÉ *(FoSIR)*

PROGRAMME
REDEVABILITÉ
PHASE 3

FoSIR : Un levier de redevabilité locale

GFA
CONSULTING GROUP

Dates Clés

1^{er} au 15/07/2025 à 17 h au plus tard
Demande de clarification

01/08/2025 à 17h au plus tard
Date limite du dépôt des notes succinctes de projet

27 au 29/08/2025
Formation des porteurs de projets pré sélectionnés

01/09 au 07/10/2025
Appui conseil individualisé pour certains porteurs présélectionnés :

les porteurs de projets présélectionnés sur note succincte pourront bénéficier de l'appui-conseil des référents et autres personnes ressources mobilisés par l'UGP/GPA. Ils seront individuellement suivis au cours de la rédaction de leur document de projet

27/10/2025
Communication de la liste des projets sélectionnés

19 au 21/11/2025
Formation des porteurs sélectionnés sur la gestion des subventions

27/11/2025
Cérémonie de remise officielle des chèques

01/07/2025

Lancement de l'appel à projets, formulaire accessible sur les sites de :

- Sur le site internet de la MdSC (www.mdschenin.org – « Actualités ») ou
- Dans le groupe de discussion de la MdSC ;
- Sur le site web du Programme Redevabilité : <https://redevabilite.bj> – « AaP FoSIR »

18/07/2025

Publication des réponses aux demandes de clarification

14/08/2025

Communication de la liste des structures présélectionnées et invitation à soumettre une demande complète

01/09 au 07/10/2025

Rédaction des documents de projet par les structures présélectionnées

Formulaire accessible sur le site sur le site de :

- Sur le site internet de la MdSC (www.mdschenin.org – « Actualités ») ou
- Dans le groupe de discussion de la MdSC ;
- Sur le site web du Programme Redevabilité : <https://redevabilite.bj> – « AaP FoSIR »

07/10/2025

Date limite d'envoi des demandes complètes de projet par les structures présélectionnées

10 au 15/11/2025

Analyse institutionnelle et vérification de l'existence physique des porteurs de projets

24/11/2025

Signature des contrats

PLAN

CONTEXTE

1- QU'EST-CE QUE LE FOSIR ?

- Objectif
- Secteurs d'intervention
- Qui peut bénéficier du FoSIR
- Priorité de l'AàP

2- PRÉSENTATION DU FINANCEMENT FOSIR

- Nombre de Guichets
- Modalités d'octroi de subventions

3- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Éligibilité des demandeurs
- Éligibilité des actions/projets/initiatives
- Inéligibilité des actions/ projets /initiatives
- Budget et dépenses éligibles

4-PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET PROCÉDURES À SUIVRE

- Comment soumettre une proposition ?
- Dates clés
- Contacts utiles, ressources en ligne

CONTEXTE

Le programme d'une durée de **12 ans (2016-2027)** vise à créer un environnement où les organisations de la société civile, les citoyens et les médias interagissent avec les pouvoirs publics pour offrir de meilleurs services de base aux populations.

Il vise à atteindre 3 résultats ou Outcomes que sont:



Les catégories de parties prenantes à la mise en œuvre du Programme comprennent :

- les Organisations de la Société Civile (SWB-ALCRER, MdSC ,CSB ,PEOSC, FeRCAB) et OSC FoSIR;
- les institutions et acteurs étatiques.

Le programme couvre tous les départements du Bénin et touchera des groupes cibles au niveau, **Micro, Méso et Macro**. Il combine divers instruments d'actions parmi lesquels le Fonds de Soutien aux Initiatives de Redevabilité (**FoSIR**). Ce fonds octroie des subventions pour le cofinancement de projets portés par OSC

1- QU'EST-CE QUE LE FOSIR ?



Le Fonds de Soutien aux Initiatives Redevabilité (FoSIR) est un mécanisme d'opérationnalisation de la redevabilité sociale à travers l'évaluation sur la base des référentiels, de la qualité des services publics.

Le FoSIR vise à « **soutenir des initiatives de redevabilité sociale proposées et portées par des Organisations de la Société Civile (OSC) en vue de la fourniture de services publics de meilleure qualité par les administrations centrales et locales** ».



Le budget global du Fosir est d'environ **1.380.000.000 FCFA**

1-1 Secteurs d'intervention

La santé



L'éducation



L'eau



L'Etat civil





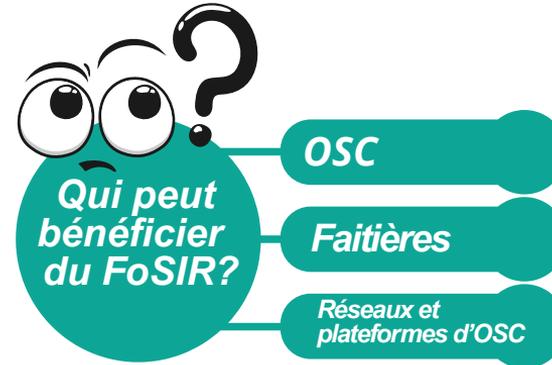
1-2 Stratégie de mise en oeuvre

Thèmes transversaux

- 1 Egalité de genre et inclusion des jeunes
- 2 «Leave no one behind » « Ne laisser personne pour compte »
- 3 Prise en compte des référentiels d'évaluation de la qualité des services publics
- 4 Prévention et lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Approches de mise en oeuvre

1. La TdC du programme comme instrument de pilotage ;
2. L'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
3. L'approche de gestion axée sur les résultats de développement (GRD) ;
4. L'approche Gestion des Projets Sensibles aux Conflits (GPSC)



1-4 Priorité de l'AàP

- Initiatives de redevabilité sociale portée par des OSC, citoyens et citoyennes qui opérationnalisent la demande
- Evaluation des services publics sur la base des référentiels produits par les ministères sectoriels ;
- Affectation de l'**essentiel des ressources** financières et temporelles à la mise en oeuvre du **plan d'actions issues** de l'exercice d'évaluation et/ou l'après plaidoyer ;
- Utilisation des **mécanismes électroniques** d'interaction mises en place par l'Etat ;
- Recours aux **cadres institutionnels créés** ou prévus par le cadre juridique et institutionnel national.
- Consolidation des acquis des projets à fort impact de la phase précédente
- Durabilité de l'action comme critère important de sélection.

2- PRÉSENTATION DU FINANCEMENT FOSIR

Le financement global du FoSIR est d'environ 1 380 000 000 de F CFA.

2-1 Nombre de Guichets et modalité d'octroi

En fonction de la nature des organisations éligibles, des objectifs spécifiques des appels à proposition, 3 guichets de financement par catégorie de bénéficiaires potentiels ont été mis en place.

GUICHET 01



Le premier Guichet s'adresse aux OSC de niveau 3 c'est à dire les organisations faitières de niveau régional ou jouant un rôle de coordination ou de « gouvernance du secteur » ou de niveau 4 (plateformes, réseaux, faitières au niveau national).

Montant de la subvention



Entre 50 000 000 FCFA et 75 000 000 FCFA

Il s'agit ici d'appuyer le dialogue aux niveaux local et national sur les politiques publiques, les normes, les stratégies, la réglementation, les réformes, la qualité des services offerts, etc. ;

GUICHET 02



Sont éligibles au Guichet 2, les OSC de niveau 1 (OCB) et 2 (ONG) ; avec pour but d'accompagner des initiatives de redevabilité en vue d'assurer une amélioration des services sociaux de base de qualité dans les secteurs ciblés

Montant de la Subvention

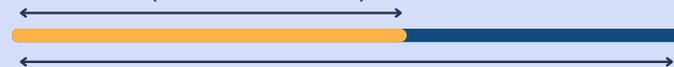


entre 10 000 000 F CFA et 20 000 000 FCFA

Décomposition de la subvention; **80% de financement, 20% de contribution.**

Durée de mise œuvre : 15 à 24 mois

15 mois (Durée minimale)



24 mois (Durée maximale)

3- CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS ?

- a- La nature des demandeurs ;
- b- La nature des actions ;
- c- Les coûts de l'action.

Demandeur

3-1 Éligibilité des demandeurs

Le demandeur, doit être une **personne morale** et

- Être sans but lucratif ;
- Être une OSC, une faitière, un réseau ou une plateforme d'ONG, (c'est-à-dire, une organisation à but non lucratif, de droit béninois et apolitique poursuivant des objectifs d'intérêt général) enregistré au Bénin depuis trois (3) ans au moins à la date du lancement de l'appel à propositions,
- Être opérationnel depuis au moins deux ans à compter de la date de lancement du présent appel à propositions,
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action et non agir en tant qu'intermédiaire, et
- Disposer d'un siège fonctionnel au Bénin,
- **Ne pas être en situation de non reversement de reliquat de subvention au titre des subventions obtenues sur les phases antérieures du programme,**
- **Ne pas avoir un projet subventionné dans le cadre d'un financement de la Coopération Suisse en cours d'exécution.**

Si la subvention lui est attribuée, le demandeur est l'interlocuteur principal de l'Unité de Gestion du Programme.

Associé(s)

- D'autres organisations, notamment naissantes peuvent être associées à l'action depuis la définition jusqu'à la mise en œuvre de l'action. Les coûts qu'ils encourent sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur.

3-2 Éligibilité des actions/projets/initiatives

- ✓ Plaidoyer et interpellation des acteurs publics aux niveaux local, déconcentré, national pour l'amélioration de la qualité des services offerts ;
- ✓ Dialogue entre l'offre et la demande autour de la qualité des services publics
- ✓ Appui, renforcement et dynamisation des mécanismes de redevabilité et de processus multi-acteurs d'interaction entre l'offre et la demande de redevabilité prévus par le cadre législatif, réglementaire et institutionnel ;
- ✓ Suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de dialogue entre la demande et l'offre de redevabilité ;
- ✓ Évaluation de la qualité des services publics sur la base des référentiels ;

- ✓ Amélioration de la qualité des services offerts et au respect des normes de qualité ;
- ✓ Consolidation d'une initiative à fort impact financée dans le cadre de la 2^{ème} phase au vu de la consolidation de ses acquis ;
- ✓ Etc.

3-3 Inéligibilité des actions/ projets /initiatives

- ✗ Parrainage de la participation à des ateliers, séminaires, conférences et congrès ;
- ✗ Financement des bourses d'études ou de formation ;
- ✗ Appui aux partis politiques et à des organisations religieuses ;
- ✗ Prosélytisme, blanchiment de capitaux, soutien à l'extrémisme violent ;
- ✗ Action exclusive d'équipement des OSC bénéficiaires ;
- ✗ Réalisations d'infrastructures et d'équipements sociaux et économiques.
- ✗ Etc...

3-4 Budget et dépenses éligibles

La **subvention octroyée** permet de prendre en charge uniquement les «coûts éligibles»
On distingue 2 catégories de coûts éligibles :



Le budget ne peut inclure ni d'imprévus, ni de forfait
Un **maximum de 20%** du coût du projet peut être consacré aux **coûts indirects**
Les « **contributions en nature** », sont les biens ou services mis gracieusement à la disposition des bénéficiaires par un tiers. Elles ne sont recevables que dans le cadre des guichets 1 & 2

Les **travaux effectués par les bénévoles** peuvent représenter jusqu'à **50 % de la contribution du bénéficiaire**

3-5 Dépenses inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

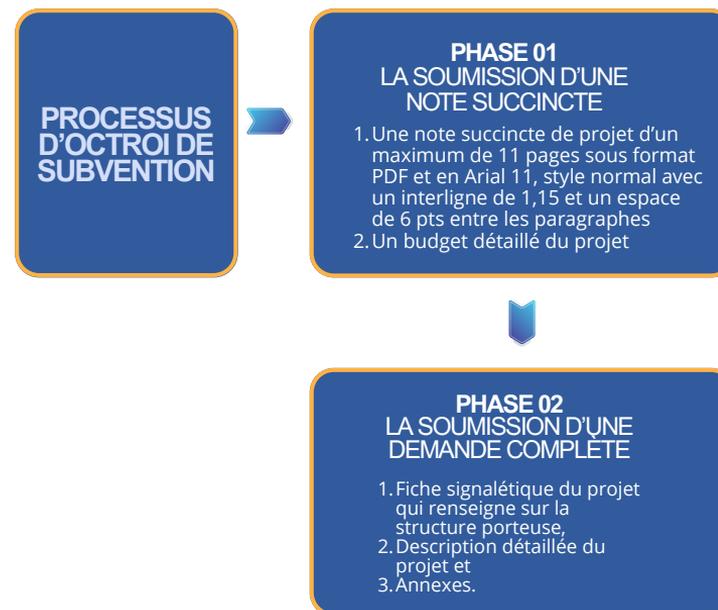
- les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les coûts déclarés par le ou les demandeurs et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de la DDC ou de tout programme financé par elle ;
- les achats de terrains ou d'immeubles ;
- les crédits à des tiers ;
- les rémunérations du personnel de l'administration nationale

3-6 Nombre de demandes et de subventions par demandeur

Critères	Guichet 1	Guichet 2
Nombre de demandes qu'un demandeur peut soumettre	2 maximum	1 maximum
Nombre de subventions qu'un demandeur peut recevoir	1 maximum	1 maximum (implicite)
Peut-il être associé dans une autre demande ?	✗ Non	✓ Oui
Nombre maximum de demandes dans lesquelles un associé peut figurer	✗ Aucune (si déjà demandeur)	✓ 2 maximum

4- PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET PROCÉDURES À SUIVRE

4-1 Comment soumettre une proposition ?



La note succincte (format PDF) et le budget (format Excel et PDF) doivent être déposés en version physique au siège de GFA Cotonou avec copie en version électronique à l'adresse : Redevabilite.Benin@gfa-group.de pour objet : « AàP FoSIR 2025 - Guichet - Note succincte de projet ». Un accusé de réception sera envoyé à tous les soumissionnaires.

Les notes succinctes de projet manuscrites ne sont pas acceptées

Cette note devra être remplie à partir des canevas de note succincte et de budget téléchargeables :

-Sur le site internet de la MdSC (www.mdscbenin.org)

– « Actualités ») ou

-Dans le groupe de discussion de la MdSC ;

-Sur le site web du Programme Redevabilité :-

<https://redevabilite.bj> -« AàP FoSIR 2025 » _ « AàP FoSIR 2025 »

- fiche signalétique du projet qui renseigne sur la structure porteuse,
- description détaillée du projet et
- annexes.

Ne pas dépasser le nombre maximum de pages indiquées dans le canevas : fiche signalétique (1 page), fiche de la structure porteuse (5 pages) et document de projet (26 pages) soit au total 32 pages.

Le document de projet doit rester sous format PDF et le budget sous format PDF et Excel.

il est permis de :

- **Remplacer un codemandeur** que dans des cas dûment justifiés (faillite du codemandeur initial ou de l'entité affiliée initiale, par exemple). Dans ce cas, le nouveau codemandeur doit être de nature similaire au codemandeur).

Demande complète

Les demandeurs dont les notes succinctes ont été présélectionnés seront avisés et devront préparer une proposition détaillée de projet pour une évaluation plus approfondie.

La demande est composé de:

- **Adapter la durée de l'action** si des imprévus sur lesquels les demandeurs n'ont aucune prise sont survenus après la soumission de la note succincte de présentation et requièrent une telle adaptation (risque de non-exécution de l'action tout en restant dans les limites des délais fixés dans les termes de référence.
- **Remplacer les contributions** propres des demandeurs par des contributions d'autres donateurs

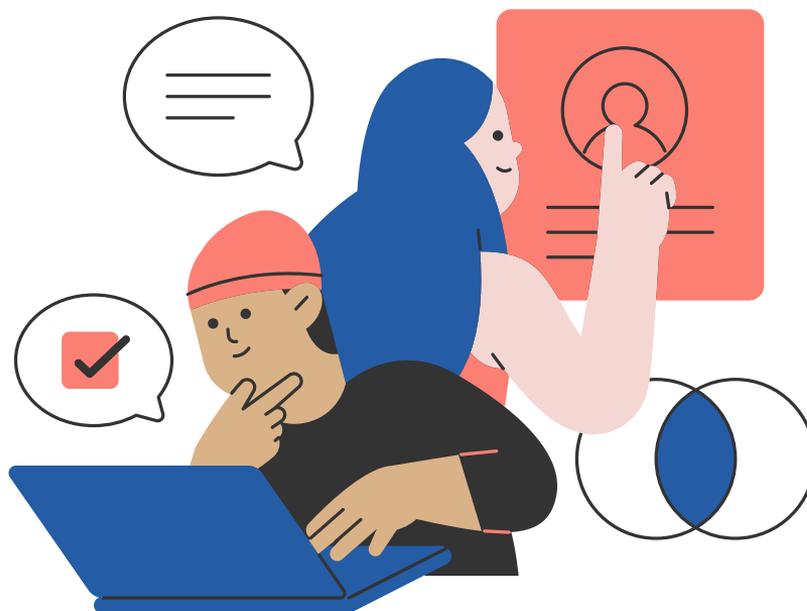
Par contre, Il est interdit de :

- **Procéder à des modifications** des grandes lignes de la note succincte de présentation du projet dans la demande complète.
- **Varié la contribution du Programme Redevabilité** de plus de 20 % par rapport à l'estimation initiale.

Les mêmes modalités de soumission de la note succincte sont admises pour la note complète.

Comité d'évaluation

Les offres sont ouvertes et évaluées par un comité d'évaluation désigné par l'Unité de Gestion du Programme (UGP) mis en place par GFA Consulting Group.



CRITERES D'EVALUATION DE LA NSP	NOTE MAX.
1 – Description du projet	14
Les problèmes/la situation de départ sont-ils décrits de manière pertinente ?	03
Les impact, outcomes, outputs sont-ils correctement formulés ? Les liens entre les éléments du cadre logique sont-ils bien établis ?	03
La proposition inclut-elle des indicateurs adéquats pour mesurer les résultats de l'action ?	03
Le cadre logique du projet intègre-t-il l'output 1.1 de la phase 3 du Programme Redevabilité ?	03
Les activités choisies concourent-elles à proposer la meilleure solution pour répondre aux problèmes identifiés ?	02
2 – Cohérence du projet	12
La mise en œuvre intègre-t-elle les référentiels d'évaluation de la qualité du service public ?	03
L'essentiel des ressources temporelles est-il consacré ou affecté à la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'évaluation de la qualité du service du dialogue tenu entre la demande et l'offre de redevabilité ?	03
L'initiative soumise à financement opérationnalise-t-il les cadres institutionnels prévus par le cadre juridique et institutionnel national ?	03
L'initiative soumise à financement opérationnalise-t-il les mécanismes digitaux mis en place par l'Etat ?	03
3 – Pertinence du projet	12
Le projet opérationnalise-t-il clairement l'output 1.1, outcomes ou impacts du programme ?	03
Le projet intègre-t-il et opérationnalise-t-il les thèmes transversaux de la phase 3 du Programme Redevabilité : genre, leave no one behind, l'approche fondée sur les droits humains, gestion des projets sensible aux conflits, normes de qualité ?	03
La viabilité et la pérennité du projet seront-elles suffisamment assurées par le projet tel que formulé ?	03
La durée du projet est-elle adéquate ?	03
4 –Budget	12
Le montant de la subvention demandée est-il conforme aux limites définies dans l'appel à propositions ? Le budget comporte-t-il un montant important de dépenses inéligibles, mal affectées (mauvaise rubrique) ou insuffisamment détaillées ?	03
Le cofinancement du projet prévu excède-t-il les 20% ?	03
Les dépenses de gestion et de mise en œuvre du projet excèdent-ils les 20% du coût global du projet ?	03
Les ressources conséquentes du budget global sont consacrées à la mise en œuvre du plan d'actions post-dialogue ou post-évaluation de la qualité du service public ?	03
TOTAL GENERAL	50



CRITERES D'EVALUATION DE LA DC	NOTE MAX
1 – Capacité opérationnelle du porteur de projet	15
Les demandeurs possèdent-ils une expérience suffisante en gestion de projets (notamment au regard du personnel, des équipements et du budget de l'action) ?	03
Le porteur de projet est-il expérimenté dans le domaine ?	03
Le demandeur paraît-il bien structuré et possède-t-il les capacités de gestion, de suivi et de mise en œuvre adéquates pour gérer le budget et les activités ?	03
Le demandeur et ses partenaires possèdent-ils une expertise technique adéquate ?	03
Le Coordonnateur ou Chef de Projet proposé possède-t-il les qualifications, les compétences et l'expérience requis pour conduire la mise en œuvre adéquate du projet ?	03
2 – Cohérence et pertinence du projet	24
Report des scores obtenus par la note succincte lors de son évaluation	24
3 – Efficacité et faisabilité de l'action	21
Les activités proposées sont-elles appropriées, concrètes et cohérentes avec les outputs escomptés ? Sont-elles suffisantes pour réalisées les outputs ?	03
Le plan d'action est-il clair et réaliste ?	03
La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour évaluer les résultats de l'action ?	03
Le projet prévoit-il un dispositif de suivi et d'évaluation ?	03
Le projet prévoit-il l'établissement d'une situation de référence, d'une évaluation finale permettant de mesurer les progrès enregistrés et les changements obtenus ?	03
Le projet décrit-il clairement et de manière satisfaisante les modalités de suivi-évaluation du projet par l'UGP/GFA ?	03
Le descriptif des activités est-il assez clair ? Permettait-il de mieux comprendre les modalités de mise en œuvre du projet ?	03
4 – Viabilité et durabilité	12
L'impact du projet pour les bénéficiaires finaux par rapport aux besoins exprimés est-il avéré et durable ?	03
L'action a-t-elle prévu de manière réaliste comment pérenniser les résultats à la fin du projet ? (coût/appropriation)	03
Le projet va-t-il renforcer les capacités techniques/financières/de gestion de projet du porteur de projet ?	03
Le projet prévoit-il un dispositif de capitalisation ?	03
5 - Partenariats	09
Les autorités locales, déconcentrées et/ou nationales sont-elles impliquées dans le projet ?	03
Le projet est-il en synergie avec d'autres projets/programmes /partenaires ?	03
Le caractère multi-acteurs du projet est-il prouvé ?	03
6 - Budget	15
Les activités sont-elles convenablement reflétées dans le budget ? La variation du budget entre les étapes de note succincte et de demande complète est-elle motivée ?	03
Y a-t-il des dépenses inéligibles dans le budget soumis ?	03
Le cofinancement du projet par le porteur est-il prévu ? Si oui, le taux requis est-il respecté ? Ce cofinancement est-il crédible, mesurable et clairement identifié ?	03
La contrepartie apportée à la mise en œuvre du projet excède-t-il les 20% du coût du projet ?	03
Les dépenses de gestion et de mise en œuvre du projet excèdent-ils les 20% du coût global du projet ?	03
7 - Autres critères	04
Présentation générale de la demande	02
Respect des canevas	02
TOTAL GENERAL	100

4-2 Analyse institutionnelle des porteurs de projets

L'UGP/GFA ou un autre agent mandaté par elle vérifiera les systèmes, les politiques et les capacités du porteur de projet sélectionné afin de déterminer s'il répond aux normes minimales pour administrer le financement du Programme Redevabilité avec succès. La grille de Partner Risk Assessment de la Coopération Suisse sera utilisée à cet effet.

Bien qu'une telle analyse ait trait à une variété de risques, elle se focalise surtout sur les contrôles, les politiques et les procédures financières internes.

4-3 Mise en œuvre et suivi des projets

► Équipe de mise en œuvre

- Chargé de projet responsable du suivi évaluation
- Responsable financier

► Suivi des projets par l'UGP

- Mise à disposition d'un guide de Gestion de la Subvention
- Renforcement des capacités des bénéficiaires sur :
 - Guide de gestion de la subvention
 - Guide de l'évaluation citoyenne
 - Redevabilité sociale et outils
 - Services publics qualité et redevabilité
 - L'Approche fondée sur les Droits Humains
- Validation des Tdrs
- Validation des plans de travail semestriel
- Suivi-financier et technique une fois/trimestre
- Rapportage semestriel et annuel
- Atelier bilan à mi-parcours
- Atelier bilan
- Capitalisation au fil de l'eau

Dates Clés

1^{er} au 15/07/2025 à 17 h au plus tard
Demande de clarification

01/08/2025 à 17h au plus tard
Date limite du dépôt des notes succinctes de projet

27 au 29/08/2025
Formation des porteurs de projets pré sélectionnés

01/09 au 07/10/2025
Appui conseil individualisé pour certains porteurs présélectionnés :

les porteurs de projets présélectionnés sur note succincte pourront bénéficier de l'appui conseil des référents et autres personnes ressources mobilisés par l'UGP/GFA. Ils seront individuellement suivis au cours de la rédaction de leur document de projet

27/10/2025
Communication de la liste des projets sélectionnés

19 au 21/11/2025
Formation des porteurs sélectionnés sur la gestion des subventions

27/11/2025
Cérémonie de remise officielle des chèques

01/07/2025

Lancement de l'appel à projets, formulaire accessible sur les sites de :

- Sur le site internet de la MdSC (www.mdscbenin.org – « Actualités ») ou
- Dans le groupe de discussion de la MdSC ;
- Sur le site web du Programme Redevabilité : <https://redevabilite.bj> – « AaP FoSIR »

18/07/2025

Publication des réponses aux demandes de clarification

14/08/2025

Communication de la liste des structures présélectionnées et invitation à soumettre une demande complète

01/09 au 07/10/2025

Rédaction des documents de projet par les structures présélectionnées

Formulaire accessible sur le site sur le site de :

- Sur le site internet de la MdSC (www.mdscbenin.org – « Actualités ») ou
- Dans le groupe de discussion de la MdSC ;
- Sur le site web du Programme Redevabilité : <https://redevabilite.bj> – « AaP FoSIR »

07/10/2025

Date limite d'envoi des demandes complètes de projet par les structures présélectionnées

10 au 15/11/2025

Analyse institutionnelle et vérification de l'existence physique des porteurs de projets

24/11/2025

Signature des contrats



Lot 8 M, rue du Collège Océan, les Cocotiers, Cotonou

+229 01 97 42 04 61

redvabilite.benin@gfa-group.de

www.redvabilite.bj_